

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/718 du 23/7/1982
/MTPS.DGTFP.DFP.2103-
3/13

Portant reclassement et nomination de
Monsieur BISSOMBOLD Simon, Professeur
Technique Adjoint de Lycée Technique
des cadres des Services Sociaux (En-
seignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 règlementant la pri-
se d'effet du point de vue ^{de la solde} des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements notamment en son article 1er paragraphe 2 ;
(/u le décret 67/304/MT.DGT du 30.9.67 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Popu-
laires du Congo ;
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.01.81 au décret 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimis des
Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté 2163/MEN.DPAA.SP du 30.4.81 portant promo-
tion à trois (3) ans des professeurs Techniques Adjointes de Lycée
Technique des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services
Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo ;
(/u la note de service 945/MEN.SGEN.DEC du 23.10.78 por-
tant admission sur titre au département de la Formation des Pro-
fesseurs de l'Enseignement Technique (DFPET) de l'INSSED.
(/u la demande de l'intéressé en date du 18.11.81 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets 64/165 et 67/304 des 22.5.64 et 30.9.67 susvisés, Monsieur BISSOMBOLO Simon, Professeur Technique Adjoint de Lycée Technique de 4ème échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement Technique) titulaire de la Licence d'Enseignement en Sciences et Techniques Industrielles option : Fabrication Mécanique session 1981 délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 3ème échelon, indice 1010. ACC = néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981 - 1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 23 Juillet

1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Le Ministre de L'Education
Nationale,



- Antoine NDINGA-DBA. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale



- Bernard COMBO MATSIONA. -

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA. -

Le Ministre des Finances,



- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

- JORPC. 1
- DGTFH/DFP. 3
- D.B. 3
- D.C.F. 3
- DPAN. 1
- DOSSIER. 3
- INTERESSE. 1
- SGCM/BC. 2

